

AFFAIRE N° 35. - Ratification d'une convention passée avec le Cabinet AUDRY et GARDRINIER pour des levés topographiques dans la zone du Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune, sur des subventions du FIDOM et du CONSEIL GENERAL a construit la digue de protection du Lycée du Butor.

Je vous demande l'autorisation de payer sur les reliquats de crédit les honoraires du Cabinet AUDRY et GARDRINIER dus pour les levés topographiques demandés par la D.D.E. pour cette zone du Butor, soit 1 010 000 Frs CPA.

La dépense est prévue au chapitre 902 - article 2 303/21 du budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

M. Denis le 3 juillet 1971

Le Maire

Le Secrétaire Général

Signature: Ph. Kessler

P. copie certifiée conforme

J. le Directeur des Affaires Financières

Signature: M. C. ALARCON